

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant changement d'affectation du  
lieutenant Thierry BOUREAU au  
CIS ALBAN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions  
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité  
intérieure,

VU la demande de changement d'affectation de lieutenant Thierry  
BOUREAU du centre de secours de REALMONT au centre de secours  
d'ALBAN,

VU les avis favorables des chefs de centre de secours de  
REALMONT et d'ALBAN,

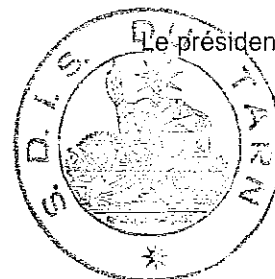
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le lieutenant Thierry BOUREAU, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de REALMONT sera affecté au centre de secours d'ALBAN, à compter du 28 avril 2015.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 26 MAI 2015



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**